



Le lundi 19 février 2024, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 8 février 2024 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le :

20/02/2024

Excusé(s) (6) : M. Philippe SIMONET ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Monique RABIER ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, Mme Annick MABON ayant donné procuration à Mme Isabelle BOUGNOUX, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Vanessa JOLY ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI.

24 : Affectation budgétaire - Fonds de Participation aux Habitants

Le fonds de participation aux habitants (FPH) est un levier de développement du lien social, de la participation et de l'expression citoyenne du Contrat de Ville.

Le FPH est destiné à soutenir des projets initiés par des habitants et/ou des associations dans les territoires situés en politique de la Ville (Beaulieu, Saint-Jean/Saint-Jacques, Vaugirard/Saint-Christophe/Les Rocheforts).

Il dispose d'une enveloppe budgétaire abondée par la Ville de Châteauroux, l'Etat dans le cadre du Contrat de Ville et les bailleurs sociaux. Elle est gérée par la Ville de Châteauroux et son utilisation fait l'objet d'une commission de concertation associant habitants, bailleurs, Conseil citoyen, Etat, Ville de Châteauroux.

Le montant total du FPH est de 12 000 € au budget 2024, actuellement réservés au chapitre 011-fonction 420 du service 43C-EQPT.

Afin de répondre aux obligations comptables du référentiel budgétaire et comptable M57 liées au versement de fonds à destination d'associations, il est proposé au Conseil municipal :

- d'affecter à partir de 2024, 40% de ces fonds, soit 4 800 € au chapitre 65 du service 43C-EQPT,
- d'autoriser le Maire de Châteauroux, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette démarche.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance
M. Roland VRILLON